



ASSOCIATION POUR  
L'INFORMATION  
ET LA DÉFENSE  
DES CONSOMMATEURS  
SALARIÉS



# NON AUX STATIONNEMENTS PAYANTS

# OUI AUX TRANSPORTS GRATUITS

Après Vauban-Esquermes, Wazemmes, c'est au tour de **Fives, Bois Blancs, Moulins** et **Saint Maurice-Pellevoisin** de voir apparaître les bornes qui annoncent le stationnement payant. En effet le conseil municipal de Lille a voté le 30 septembre 2023 l'extension du **stationnement payant**.

Les quartiers populaires de Lille sont devenus un tiroir-caisse pour la Municipalité, au détriment des travailleurs, privés d'emploi, des retraités, déjà touchés de plein fouet par une inflation record sur les produits alimentaires, sur les tarifs de gaz et d'électricité.

La mairie de Lille a pris la décision de s'attaquer au pouvoir d'achat des habitants en les taxant à minima du tarif résident qui représente un coût de **120 à 300 euros par véhicule et par an**.

Et que dire des salariés qui vont devoir payer et **laisser une partie de leur salaire** juste pour aller travailler.

La municipalité a fait le choix de **faire payer les plus faibles** en arguant qu'il faut désormais privilégier les moyens de transport alternatifs, plus « compatibles avec les préoccupations environnementales », sans se préoccuper des besoins des habitants.

La seule solution est de rendre gratuit les transports en commun pour tous !



**AVEC INDECOSA-CGT : LA GRATUITÉ DU STATIONNEMENT ET LA GRATUITÉ DES TRANSPORTS EN COMMUN POUR TOUS !**

L'Association pour l'**IN**formation et la **DÉ**fense des **C**onsummateurs **S**alariés **INDECOSA-CGT** est une association loi 1901, créée en 1979 par la Confédération Générale du Travail. Dans le Nord, sa création à l'initiative de l'Union Départementale des syndicats CGT date de 1981.

**Son but est l'information, la formation, la défense individuelle et collective des intérêts des consommateurs salariés avec ou sans emploi, les actifs comme les retraités.**

Reconnue et agréée par l'Etat comme association représentative, INDECOSA-CGT participe aux principales instances de concertation et de consultation où sont débattus les intérêts des consommateurs avec les pouvoirs publics et les professionnels du commerce et des services.

Grâce à ses actions sur le terrain, elle est agréée pour la défense des usagers de la santé au niveau national avec déclinaison dans les départements dont celui du Nord.

**Les associations INDECOSA-CGT peuvent siéger dans différentes structures, telles que :**

- Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques,
- Commission Départemental de l'Aménagement Commercial,
- Commission Consultative des Services Publics Locaux,
- Agence Nationale de Santé,
- Conseil de Surveillance des Hôpitaux,
- Cliniques et Maisons de Retraite,
- Commission de Usagers,
- Conseil Départemental de Conciliation,
- Commission de Surendettement,
- Agence Départementale pour l'Information sur la Logement,
- Bailleurs Publics, etc.

